



Municipalité
de Ste-Jeanne D'Arc

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter le règlement 305-2018 décrétant une dépense de \$111 004 et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans, pour des travaux de réfection de voirie sur le 3^e rang de Massé.

La présentation du dit règlement a été effectuée par la directrice générale à l'assemblée régulière du 5 mars 2018.

DONNÉ À SAINTE-JEANNE D'ARC, ce 7^{ième} jour du mois de mars 2018.



Louise Boivin

Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 7^e jour du mois de mars 2018, à chacun des endroits suivants:

Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour de mars 2018.



Louise Boivin

Directrice générale et secrétaire-trésorière